

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt**

ARRÊTÉ du 07 MARS 2017

Modifiant l'arrêté du 11 mars 2016 fixant la composition du comité technique ministériel

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- VU** l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire modifié par l'arrêté du 5 septembre 2011 ;
- VU** l'arrêté du 11 mars 2016 fixant la composition du comité technique ministériel,

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 11 mars 2016 susvisé est modifié en ces termes :

Siège en qualité de représentant du personnel pour la FSU :

- Monsieur Fabrice CARDON, membre suppléant en lieu et place de Monsieur François TOUBIN, membre suppléant ;

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **07 MARS 2017**

*Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,*

La secrétaire générale



Valérie METRICH-HECQUET